

# Les politiques de soutien à l'innovation en Chine

Le renforcement des politiques en soutien à l'innovation fait partie des priorités affichées par les autorités chinoises dans le programme national à moyen et long terme pour le développement des sciences et technologies sur la période 2006-2020, produit par le Conseil des affaires d'Etat (CAE). Cette feuille de route, relayée au niveau ministériel, notamment dans les plans quinquennaux du Ministère de la science et de la technologie (MOST), vise à définir des politiques incitatives pour promouvoir l'innovation réalisée au sein des entreprises.

Différents organes gouvernementaux interviennent directement par le biais de financements en soutien à la recherche et au développement (voir l'article *La recherche en Chine* du deuxième numéro de la lettre d'information pour la science et la technologie en Chine), très souvent axés sur la recherche appliquée. Le MOST dispose d'un certain nombre de programmes (863, 973, technologies clés) accessibles notamment aux partenariats entre laboratoires publics et entreprises, et du programme TORCH pour l'industrialisation des produits de la recherche. L'Académie des sciences de Chine (CAS), la Fondation pour les sciences naturelles de Chine (NSFC) ou encore le *China Scholarship Council* (CSC) possèdent leurs propres programmes pour l'innovation.

En dehors du financement direct par le biais de programmes gouvernementaux, des politiques de stimulation de l'innovation ont été mises en œuvre dans différents domaines, tels que la fiscalité, la propriété intellectuelle, l'attraction des talents, la popularisation des sciences ou encore le développement de nouvelles plateformes d'innovation.

## Mise en place d'une politique fiscale incitative

L'objectif des autorités, qui vise à bâtir un système d'innovation national performant et à stimuler l'innovation indigène, passe par la mise en place de politiques pour inciter les entreprises à développer localement leur innovation. Une série de politiques fiscales en faveur de l'innovation a été élaborée suite à la publication du plan à moyen long terme par le CAE, dont la plupart sont entrées en vigueur à partir de l'année 2008. Leur mise en œuvre prend place au sein de la grande réforme de la fiscalité en Chine qui a vu changer les règles concernant l'impôt sur les revenus des sociétés, fixé à 25 % pour toutes les entreprises, l'impôt sur les sociétés et la TVA. Ces politiques sont destinées à dynamiser l'innovation au sein des entreprises en leur apportant des avantages fiscaux uniques. Elles demeurent aujourd'hui toujours en phase d'évaluation.

Principales mesures mises en place au niveau gouvernemental :

- la mise en place du label « **centre de R&D indépendant** », qui s'obtient en remplissant certains critères (entité juridique indépendante, capital minimum, conditions particulières pour l'emploi...). Les centres de recherche possédant ce label sont exemptés de droits de douanes et de TVA à l'import (notamment pour l'achat d'équipements), de taxes sur les revenus inférieurs à 85 millions de yuans (environ 10 millions d'euros) et ne payent que 50 % de cette taxe au-delà de cette limite ;
- la labellisation « **entreprise de hautes et nouvelles technologies** » (voir encart "*Le statut d'entreprise de hautes et nouvelles technologies*"), qui offre un taux d'imposition de 15% sur les revenus des sociétés concernées ;
- le développement des parcs technologiques (sous l'égide du programme TORCH) dans lesquels les entreprises implantées disposent d'avantages fiscaux (voir encart "*Exemple du parc scientifique de Haidan*") ;
- la « **super déduction** » des dépenses de R&D, qui offre aux entreprises dont les activités de R&D ont produit des résultats indiscutables en termes de technologie la possibilité de déduire 150 % du montant de leurs dépenses de l'impôt sur les revenus des sociétés ;
- des déductions d'impôts pour les **structures de financement** de type *venture capital* investissant dans les PME innovantes ;
- le soutien au **transfert de technologie** en réduisant l'impôt sur les revenus issu du transfert de 50 % ou 100 %.

- avoir une activité dans l'un des huit domaines de hautes et nouvelles technologies (électronique, biologie/médecine, aviation/aérospatial, nouveaux matériaux, services de haute technologie, nouvelles énergies, technologies de l'environnement, transformation des secteurs traditionnels) ;
- être en possession de la propriété intellectuelle pour la technologie principale de l'entreprise ;
- employer du personnel qualifié dont au moins 30 % possède une licence ou un diplôme de niveau supérieur, et au moins 10 % est engagé dans les activités de R&D de la société ;
- consacrer de 3 % à 6 % du total des revenus à la R&D ;
- toucher des revenus dont au moins 60 % provient de produits de haute technologie.

En plus du soutien aux activités innovantes, les autorités envisagent aujourd'hui, encore modestement, de stimuler la demande de produits d'innovation chinoise de différentes manières. Les entreprises peuvent actuellement bénéficier de réductions de taxes à l'exportation (dans le cadre d'une implantation sur un parc de haute technologie par exemple), et des programmes de subventions au niveau national sont mis en place, notamment dans le domaine des nouvelles énergies et des économies d'énergie. Deux programmes de ce type ont été lancés en 2009, l'un promouvant l'utilisation de la technologie LED et l'autre l'utilisation de nouveaux véhicules économes en énergie (voir encart "*Les programmes de subvention pour l'utilisation de nouvelles technologies*").

### Les programmes de subvention pour l'utilisation de nouvelles technologies

Afin de susciter la consommation de produits technologiques d'invention chinoise, les autorités ont lancé en 2009 deux programmes assortis de subventions dans le domaine de l'énergie.

Le *LED Illuminating Engineering Program* entend inciter des villes pilotes à utiliser la technologie LED plus largement, notamment pour l'éclairage public, en échange de subventions versées par le MOST et le MOF. Depuis son lancement, 37 villes pilotes ont rejoint le programme, impliquant 4500 fabricants de LED et la production de 4,2 millions de LED. En 2011, 400 millions de kWh auraient été ainsi économisés.

Le *Green Vehicle Model Engineering Program*, qui repose sur le même système de subventions, vise à favoriser l'utilisation de véhicules hybrides électriques. En 2011, 15 000 véhicules ont été utilisés dans 25 villes pilotes, produits par des compagnies comme BYD, JAC ou Wuzhoulong. La plus grande station de chargement de véhicules électriques a été établie à Pékin.

Toutes les mesures mises en place ces dernières années sont susceptibles d'amélioration. Les aides fiscales aux entreprises sont souvent difficiles à obtenir, et sont réservées aux entreprises développant des produits innovants, pas à celles en achetant. Le système des marchés publics, censé stimuler la demande en produits d'innovation indigène, n'est pas encore optimal, et la volonté de monter des structures de partenariat public-privé ne s'est pas encore traduite par des actions d'envergure.

#### Le statut d'entreprise de hautes et nouvelles technologies (*High and New Tech Enterprise*)

Mis en place conjointement par le MOST, le Ministère des finances (MOF) et l'Administration nationale de taxation, le statut d'entreprise de hautes et nouvelles technologies a été mis en place afin d'offrir aux entreprises éligibles des avantages fiscaux (réduction de l'impôt sur les revenus de la société à 15 % au lieu de 25 %) pour stimuler leur activité de R&D. En 2011, plus de 41 000 entreprises s'étaient vues attribuer ce label par les autorités provinciales compétentes selon une série de critères précis :

- résider en Chine depuis au moins un an ;

## Des avancées en termes de protection de la propriété intellectuelle

Publiée en 2008 par le Conseil des affaires d'Etat, la « stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle » fixe les grandes orientations dans le domaine aux horizons 2013 et 2020. Elle se donne pour mission de faire émerger des champions nationaux dotés de droits de propriété intellectuelle équivalents à ceux de leurs concurrents étrangers et de favoriser le développement de l'innovation locale (innovation indigène). Elle s'appuie pour les brevets sur une refonte de la loi entrée en vigueur en 2009.

Certaines modifications, comme l'introduction du critère de nouveauté absolue, en vigueur dans le droit des brevets de la plupart des grands pays, étaient attendues et vont dans le sens de l'amélioration de la protection de la propriété intellectuelle. D'autres mesures ont été prises spécifiquement pour soutenir l'innovation locale et peuvent entrer en conflit avec les intérêts des dépositaires de brevets étrangers. On peut citer notamment l'introduction d'une procédure d'autorisation administrative pour les extensions à l'étranger des inventions réalisées en Chine, ce qui pourrait permettre de conserver l'exclusivité sur certaines innovations technologiques jugées d'intérêt national.

Le renforcement de l'innovation indigène est assez largement associé à l'accès à la propriété intellectuelle, et soutenu par diverses décisions favorisant les produits dont la propriété intellectuelle est chinoise (investissements, marchés publics). L'augmentation soutenue du nombre de dépôts de brevets d'invention (plus de 500 000 en 2011, chiffre en augmentation de 35 % par rapport à 2010) traduit ainsi le dynamisme de l'innovation chinoise.

Outre la nouvelle loi sur les brevets, un exercice annuel de planification stratégique en matière de propriété intellectuelle a été réalisé pour l'année 2012 par 28 organes sous tutelle directe du CAE. En plus du *State Intellectual Property Office* (SIPO) qui prend une place centrale, des ministères tels que le MOST, le Ministère de l'industrie et des technologies de l'information (MIIT), le Ministère des finances (MOF), ou encore des institutions telles que la CAS ont pris part à l'élaboration de 90 mesures s'organisant autour de 8 orientations stratégiques. L'une d'entre elles suggère d'orienter les politiques industrielles en fonction de leurs effets sur le développement de l'innovation indigène et du développement de technologies à propriété intellectuelle indépendante. Une autre envisage de placer la propriété intellectuelle au cœur du processus de valorisation de la recherche, en lui donnant une place particulière dans le système d'évaluation de projets scientifiques.

## Des mesures d'attractivité

Le recrutement de talents est également un facteur clé dont les autorités mesurent aujourd'hui pleinement l'importance. Les entreprises chinoises les plus innovantes sont bien souvent le fruit des *returnees*, ressortissants chinois revenus en Chine après avoir passé plusieurs années dans des laboratoires de recherche étrangers. Des mesures d'attractivité à l'égard des chercheurs installés à l'étranger ont été mises en place, comme notamment le programme « mille talents » offrant aux ressortissants chinois ou d'origine chinoise travaillant dans des laboratoires étrangers des conditions de retour très avantageuses. De telles conditions sont aussi parfois offertes à des chercheurs étrangers qui se voient offrir la possibilité d'effectuer leurs recherches en Chine dans les meilleures conditions.

Le soutien à l'innovation passe enfin par de nombreuses autres mesures dont la mise en place est encore en cours. Ainsi, le 12<sup>ème</sup> plan quinquennal pour la science et la technologie (voir le premier numéro de la lettre d'information) insiste sur la nécessité de populariser les métiers scientifiques pour susciter des vocations, ou encore de mettre en place des plateformes d'innovation réunissant les acteurs publics et privés autour de projets de R&D communs.

### Exemple du parc scientifique de Haidian (*Zhongguancun Haidian Science Park*)



Parc Zhongguancun

Le parc scientifique de Haidian, actuellement l'un des 10 parcs scientifiques de Pékin réunis sous le nom de Zhongguancun, a été le premier parc scientifique chinois labellisé dans le cadre du programme TORCH en 1988. Situé dans le district de Haidian, il regroupe en son sein toutes les plus grandes universités, laboratoires et entreprises de hautes technologies de la municipalité de Pékin. Fortement spécialisé dans les technologies de l'information et de la communication, il a vu naître certaines de plus grandes entreprises chinoises du domaine, telles que Lenovo, Stone ou Founder. Il a également attiré les centres de R&D des plus grandes entreprises internationales, comme Microsoft, IBM, Samsung...

Dès 1988, les entreprises innovantes s'installant dans le parc ont pu bénéficier d'avantages fiscaux importants : exonérées d'impôt sur le revenu pendant les trois premières années, celles-ci ne payaient que 7,5 % de taxes entre la quatrième et la sixième année, puis 15 % à partir de la septième année. En 2006, un fonds spécial pour la coopération internationale a également été créé, et a financé 192 projets entre 2006 et 2009 à hauteur de 32 millions de yuans (environ 4 millions d'euros).

Les politiques du parc ont connu un tournant en 2009 lorsque celui-ci est devenu la première *National Innovation Demonstration Zone*, un nouveau statut approuvé par le CAE, et a lancé son système dit « 1+6 ». La mission du parc est de créer un centre d'innovation mondial en s'appuyant sur un jeu de politiques dans 6 domaines particuliers : droit des actionnaires, réductions de taxes, propriété des résultats de la recherche, reconnaissance du statut d'entreprise technologique, financement de la recherche et ventes.

Pour plus d'information sur l'activité du CNRS en Chine, le bulletin d'information "La vie des laboratoires franco-chinois" est disponible sur le site de l'Ambassade de France en Chine

[www.ambafrance-cn.org](http://www.ambafrance-cn.org)  
--> rubrique "CNRS"